



RAIC | IRAC

Royal Architectural Institute of Canada
Institut royal d'architecture du Canada

Foire aux questions concernant l'annulation de la Conférence de l'IRAC sur l'architecture 2020, à cause du coronavirus (COVID-19)

Pourquoi la Conférence de l'IRAC sur l'architecture 2020 a-t-elle été annulée?

L'IRAC a pris la décision difficile mais nécessaire d'annuler la Conférence sur l'architecture 2020 et tous les événements pré-conférence, prévus du 2 au 7 juin 2020 à Edmonton, en Alberta, en raison de la propagation rapide et continue du coronavirus (COVID-19).

Le personnel de l'IRAC a examiné méticuleusement les mises à jour de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en se concentrant sur une question primordiale : la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des délégués, des bénévoles, des conférenciers, des panélistes, des exposants et du personnel de la Conférence. Ces derniers jours, un certain nombre de changements importants ont rendu inévitable l'annulation de la Conférence.

La Conférence sera-t-elle reprogrammée?

Non. En raison de l'ampleur de la Conférence sur l'architecture, il n'est pas possible de la reprogrammer à une autre date en 2020. Un événement de la taille de la Conférence doit être programmé au moins 1 an et demi à 2 ans à l'avance afin de trouver un espace adéquat sur le lieu d'accueil et un nombre suffisant de chambres d'hôtel pour accueillir tous les participants.

La Conférence se tiendra-t-elle dans un format virtuel?

La résolution créative de problèmes est au cœur de la pratique de l'architecture et l'IRAC met à profit cette force pour planifier les prochaines étapes. Nous explorons activement d'autres programmes virtuels de formation continue dans le cadre de notre engagement à offrir une formation continue significative pour soutenir les pratiques exemplaires de la profession. Des renseignements supplémentaires seront communiqués au cours des prochaines semaines quant aux possibilités qui s'offrent à nous.

Vais-je obtenir le remboursement de mes frais d'inscription à la Conférence maintenant que l'événement est annulé?

Afin d'atténuer les considérations financières que cette annulation pourrait entraîner pour nos participants, l'IRAC a instauré une politique de remboursement souple qui donne aux personnes inscrites la possibilité d'appliquer leurs frais d'inscription à la prochaine Conférence de l'IRAC sur l'architecture en 2021 à Montréal, d'appliquer les frais d'inscription à la

Conférence virtuelle sur l'architecture (+ remboursement de la différence) ou de recevoir un remboursement complet.

Si vous ou votre organisation souhaitez reporter vos frais d'inscription et les appliquer à la prochaine Conférence de l'IRAC sur l'architecture - prévue du 6 au 9 juin 2021 à Montréal - ou à la Conférence virtuelle sur l'architecture, vous devez remplir le [formulaire suivant avant le lundi 6 avril 2020](#). Sinon, le remboursement complet sera effectué automatiquement dans un délai de 30 jours.

Que se passe-t-il si j'ai déjà annulé, les frais d'annulation me seront-ils remboursés?

Si vous avez déjà annulé, les frais d'annulation vous seront automatiquement remboursés dans un délai de 30 jours.

Comment puis-je obtenir le remboursement de mes frais d'hébergement ou de déplacement?

Si vous avez réservé votre chambre par le biais du bloc de chambres retenu par l'IRAC, aucune action n'est nécessaire pour le moment. L'IRAC annulera toutes les chambres d'hôtel réservées par le biais du bloc de chambres. Si vous avez réservé votre chambre à l'extérieur du bloc de chambres de l'IRAC, vous devez communiquer directement avec l'hôtel ou l'établissement d'hébergement. Malheureusement, l'IRAC ne peut pas rembourser les frais de déplacement. Veuillez communiquer avec la compagnie aérienne, le service ferroviaire, etc. pour connaître directement les modalités de remboursement.

Je suis un commanditaire ou exposant. Quelle est la procédure à suivre pour être remboursé?

Le processus pour les exposants et les commanditaires est le même que pour les participants, l'IRAC vous remboursera. Si votre entreprise souhaite reporter ses frais de kiosque d'exposition ou de commandite à la prochaine Conférence de l'IRAC sur l'architecture - prévue du 6 au 9 juin 2021 à Montréal - ou à la Conférence virtuelle sur l'architecture, vous devez remplir le [formulaire suivant avant le lundi 6 avril 2020](#). Sinon, un remboursement complet sera effectué automatiquement dans les 30 jours.

J'avais prévu de satisfaire à une exigence en matière de formation continue en participant à la Conférence sur l'architecture 2020. Quelles sont les autres possibilités qui s'offrent à moi?

Comme nous évaluons actuellement d'autres programmes de formation continue avec les présentateurs de la Conférence, nous vous communiquerons des informations supplémentaires au cours des prochains jours et des prochaines semaines sur les différentes possibilités.

J'avais prévu d'assister au POP // CAN// CRIT ou au Symposium international de l'IRAC sur l'architecture et le design autochtones; seront-ils reprogrammés?

Non, ces événements font partie de la Conférence sur l'architecture et ne sont pas des événements distincts. En raison de l'ampleur de la Conférence sur l'architecture, il n'est pas possible de les reprogrammer à une autre date au cours de l'année 2020. Un événement de la taille de la Conférence doit être programmé au moins 1 an et demi à 2 ans à l'avance afin de

trouver un espace adéquat sur le lieu d'accueil et suffisamment de chambres d'hôtel pour accueillir tous les participants.

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations qui ne sont pas traitées ici, veuillez envoyer un courriel à conference@raic.org. En outre, les informations relatives à la COVID-19 seront publiées - et mises à jour - [ici](#).